

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
Séance du 13 octobre 2020 – 18h00

Délibération n°2020/100

Date de convocation : 06 octobre 2020

Nombre de conseillers en exercices : 74

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 13 octobre 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Étaient présents (62 titulaires et 5 suppléants) :**

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, LESNE Jacques, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, CATTOEN Didier (S), BINET Franck (S), GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, GRENIER Brigitte, MANESSE Joëlle, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, CANONNE Sylvie (S), NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

**Membres absents (11) :**

MACAREZ Jean-Félix, LAUDE Pierre, PLET Bernard, BONIFACE Patrice, LEFEBVRE Bertrand, COULON Laurent, MODARELLI Joseph, PLATEAU Marc, GOURAUD Francis, BLAIRON Daniel, RICHEZ Jean-Pierre

**Membre ayant donné procuration (1) :**

PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane

Monsieur Jérémy RICHARD est élu secrétaire de séance.

## **Délibération n°2020/100 : Portant attribution de fonds de concours**

Monsieur la Vice-Présidente expose :

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) souhaitant renforcer le soutien à l'investissement de ses communes membres à mis en place un fonds de concours sur les thématiques d'intervention suivantes :

- Construction, aménagement ou réfection de bâtiment communaux ;
- Construction, aménagement ou réfection d'équipements sportifs ou culturels ;
- Valorisation des espace publics ;
- Réhabilitation ou mise en valeur du patrimoine ;
- Réhabilitation ou mise en valeur du patrimoine naturel (parcs et jardins).

Modalité de versement :

- 50 % lors de l'engagement des travaux, sur présentation par la commune membre d'un titre de recette émis par le comptable public de la commune assorti de l'ordre de service ;
- Le solde lors de l'achèvement des travaux, sur présentation par la commune d'un récapitulatif des dépenses exposées certifié par le comptable public ;
- La commune s'engage à solliciter le solde du fonds de concours pour le 31 décembre de l'année n+1 de la présente convention, à défaut les crédits seront annulés

Considérant que les projets mentionnés ci-après présentent l'ensemble des conditions requises pour l'attribution du fonds de concours,

Considérant que les montants du fonds de concours n'excèdent pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément aux plans de financement ci-dessous indiqué,

*Vu le code général des collectivités territoriales, et dont son article L5214-16 V,*

*Vu la délibération n°2019/081 du Conseil Communautaire approuvant le règlement et la convention d'attribution de fonds de concours 2019-2020,*

*Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis, dont les dispositions incluant les Communes ci-dessous, comme l'une de ses communes membres,*

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **D'attribuer un fonds de concours aux communes listées comme suit :**

COMMUNES	PROJET	COUT PROJET (€)	SUBVENTION (€)	AUTO- FINANCEMENT (€)	MONTANT FOND DE CONCOURS (€)
Troisvilles	Aménagement Quai Bus	79 858	67 405	12 453	6 226
Honnechy	Travaux rénovation énergétique école	144 003,74	108 002,80	36 000,94	18 000
Beaumont	Matériels de désherbage	10 941,30	5 470,66	5 470,66	2 735
Beaumont	Installation chauffage central en Mairie	10 915,10	-	10 915,10	5 457,55
Déheries	Rénovation Église	16 666,67	5 166,00	11 500,67	5 750
Déheries	Création espace ludique	3 575,00	1 000,00	2 575,00	1 288
Mazinghien	Rénovation plateau sportif	24 530,00	12 265,00	12 265,00	6 133
Neuvilly	Rénovation toiture	71 009,50	54 344,00	16 665,50	8 333
Rejet-de-Beaulieu	Valorisation des espaces public	175 000,00	117 825,00	57 175,00	20 000
Le Pommereuil	Chauffage salle des fêtes	8 129,00	6 096,75	2 032,25	1 016
La Groise	Rénovation école	140 044,00	-	140 044,00	20 000
Saint-Aubert	Aménagement étage de la mairie	35 781,31	0,00	35 781,31	17 891
Reumont	Acquisition camion	16100	-	16 100	8050
Reumont	Rénovation école	19000	-	19 000	9500

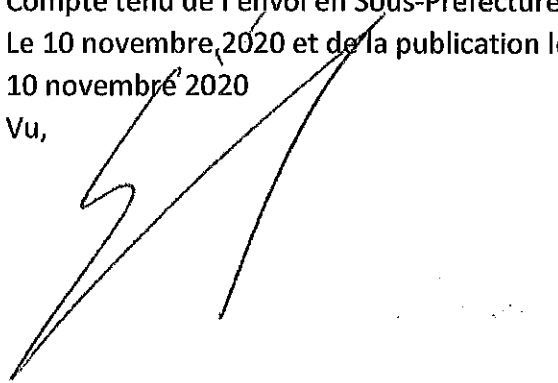
Total des demandes **130 379**

- D'autoriser le Président à signer les conventions d'attributions ainsi que tout acte y afférent ;
- De préciser que les crédits sont ouverts sur le budget 2020.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié exécutoire par le Président  
 Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
 Le 10 novembre 2020 et de la publication le  
 10 novembre 2020

Vu,



Pour expédition conforme  
 Beauvois-en-Cis, le 10 novembre 2020

Le Président de séance,  
 Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS  
 Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.**